

Région Bourgogne-Franche-Comté

Se déplacer simplement et à un prix abordable en Bourgogne-Franche-Comté

Le problème

Les Régions sont compétentes dans la gestion et le développement des transports en commun interurbains sur leur territoire. Si elles veulent favoriser l'usage de ces mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture, elles doivent proposer une offre simple, moderne et attractive.

Votre solution innovante

Déployer une politique publique de mobilité ambitieuse qui s'appuie sur l'ensemble des leviers dont disposent la Région (technique, tarifaire, administrative et réglementaire, etc.)

Les objectifs

Proposer une offre de transports collectifs à l'échelle d'une région et des territoires limitrophes, accessible au plus grand nombre, en utilisant des moyens de déplacement divers (train, car, transport à la demande, etc.).

L'histoire de votre action innovante

- **Qui** : La Région, chef de file de l'intermodalité
- **Pour qui** : tous dans la région et les territoires limitrophes
- **Quoi**

La politique régionale de mobilité s'appuie sur tous les leviers dont elle dispose : tarification attractive, investissements massifs dans les matériels roulants et les infrastructures, complémentarité de l'offre de transports ferroviaires et routiers, développement d'un système d'information multimodal (mobigo.fr), création d'une marque commune à l'ensemble des solutions de mobilité régionales (Mobigo), etc. Illustration à travers trois exemples :

- Le dispositif d'achat de titres de transport par téléphone « allo billet » :

Les usagers des TER qui n'ont pas la possibilité de se connecter à internet ou de déplacer à un guichet peuvent acheter des billets TER disponibles immédiatement par téléphone et voyager sans titre physique (un code SMS = un billet TER). Les voyageurs appellent le service Mobigo, reçoivent un code de 12 chiffres par SMS qui donne accès à un train pour un parcours précis (pas de train désigné mais une origine/destination). Pour les usagers qui n'ont pas de mobile, l'opérateur communique un numéro que le voyageur devra noter et présenter au contrôleur. Deux conditions doivent être remplies : payer avec une carte bancaire ; téléphonez à Mobigo, de 72 heures à 2 heures au maximum avant le départ du train.

- Le calcul tarifaire « bout en bout » dans le système d'information multimodal (SIM) Mobigo : Depuis 2019 le SIM régional réunit sur viamobigo.fr toutes les informations permettant aux usagers d'organiser leurs déplacements : recherche d'itinéraires et d'horaires, information trafic, information sur l'offre de service de chacun des partenaires du SIM, plateforme de covoiturage, etc. et fournit une feuille de route guidant l'utilisateur de son origine à sa destination (y compris pour les parties piétonnes). Mobigo intègre maintenant, entre autres, un calculateur tarifaire travaillé avec le prestataire Citiway : l'utilisateur indique son profil tarifaire (qu'il peut mémoriser dans son compte utilisateur), parmi sept profils prédéfinis, et accède aux différents résultats parmi lesquels il choisit la solution qui lui convient le mieux (horaires, tarifs, ...). Les coûts lui sont indiqués pour chaque réseau de transport utilisé, ainsi que le coût total du voyage.

- Le conventionnement tarifaire avec la Région Centre-Val-de Loire pour des trajets interrégionaux définissant la réciprocité et des mesures avantageuses pour les usagers :

A la suite d'un important travail collaboratif avec les services techniques de SNCF, au départ sur la tarification de l'axe interrégional Nevers – Montargis – Paris, les deux Régions ont souhaité travailler pour que tous les usagers occasionnels puissent bénéficier d'une tarification propre, selon leur profil, sur tous les trajets interrégionaux.

Les abonnements de chacune de Régions sont acceptés au sein de l'une et l'autre Région.

Les moyens humains et financiers

-Allo billet

Internes et externes : l'investissement a été porté par SNCF dans le cadre du poste distribution prévu dans la convention TER.

-Le calcul tarifaire « bout en bout » dans le SIM Mobigo

Coût en investissement : 4,83 millions d'euros TTC, investissement entièrement porté par la Région (subvention FEDER sur l'ensemble du SIM à hauteur de 60% des investissements).

Coût de fonctionnement compris dans le forfait exploitation de l'ensemble des fonctionnalités du SIM, deux millions d'euros TTC pour 34 mois.

-Le conventionnement tarifaire avec la Région Centre-Val-de Loire : les moyens humains sont ceux engagés par les deux Régions et SNCF pour aboutir à la signature de la convention.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Allo billet : Bilan en cours.

Le calcul tarifaire « bout en bout » dans le SIM Mobigo : pas d'éléments d'évaluation à ce jour.

Le conventionnement tarifaire avec la Région Centre-Val-de Loire : il est prévu un bilan de cette tarification un an après la mise en œuvre de ces mesures, soit en 2022.

- **Bilan, suivi, évolution**

Pas d'évolutions prévues à ce jour.

Mots clés :

Mobilités – Simplification - Service